

ON S'ABONNE : A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT : LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE : Un an, 16 fr. Six mois, 9 fr. Trois mois, 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS : Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS ANNONCES, 25 centimes la ligne RÉCLAMES, 50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT.

Table with columns: DATE, JOURS, FÊTE, FOIRES, LUNAISONS. Rows include dates from 12th to 14th of the month with corresponding events and moon phases.

AVIS IMPORTANT

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 lignes de réclames. — Pour six mois, de 42 lignes d'annonces ou 7 de réclames.

SERVICE DES POSTES.

Table with columns: DERN. LEVÉE DE BOÎTE, DÉSIGNATION DES COURRIERS, DISTRIBUTION. Lists delivery times and routes for various locations like Paris, Bordeaux, Toulouse, etc.

Cahors, 7 septembre 1861.

L'Empereur écrivait, il y a quelques jours, à M. le Ministre de l'intérieur : « Les communes rurales, si longtemps négligées, doivent avoir une large part aux subsides de l'Etat ; l'amélioration des campagnes, est encore plus utile que la transformation des villes. » Et ces mots, dictés par une de ces heureuses inspirations qui témoignent de la constante sollicitude de S. M. pour la prospérité de la France, sont aussitôt répétés avec joie jusques dans les parties les plus reculées de l'Empire : tout le monde les accueille avec bonheur, parce qu'ils vont inaugurer une ère de prospérité nouvelle pour les populations agricoles.

Les contrées agricoles, on doit le reconnaître, sont dans un état qui laisse à désirer ; et cela, faute de chemins disent les uns, faute de bras disent les autres, faute des deux choses, disons-nous à notre tour. Aussi applaudissons-nous de toutes nos forces à l'acte du 18 août.

Un membre du Conseil général du Lot a trouvé la cause du dépérissement des campagnes dans la tendance qui porte les habitants de nos villages à renoncer aux travaux des champs pour aller vivre plus commodément dans les villes. De son côté, le Conseil général de la Meurthe s'est exprimé ainsi, dans son adresse à l'Empereur : « Comme les chemins, les bras font aujourd'hui sur bien des points, défaut à notre agriculture ; l'amélioration des campagnes, tendra à arrêter le courant qui entraîne les jeunes générations vers les villes. » Bien d'autres assemblées départementales, pensent comme le conseil de la Meurthe. Il est donc du devoir de nos législateurs de rechercher les moyens de rendre la vie des champs aussi commode que celle des

villes, et de conserver ainsi à l'agriculture des bras qui tendent sans cesse à s'en éloigner, au grand préjudice de notre richesse agricole, pour aller se heurter dans les grands centres de population à des déceptions inévitables.

L'Empereur les y convie, en se mettant lui-même, le premier, à la recherche de ces moyens.

Napoléon III a compris les souffrances des populations agricoles ; il veut les faire disparaître : son acte du 18 août, qui est peut-être le plus populaire de son règne parce qu'il embrasse la France entière dans les bienfaits qui en découlent, en est une preuve manifeste. Les chemins auxiliaires manquent ; il veut en hâter la construction, et il y affecte dès l'année prochaine un subside de 25,000,000 qui provoquera certainement des souscriptions volontaires pour un plus grand nombre de millions.

Que de chemins ouverts ! Que de voies utiles améliorées ! Que d'intérêts en souffrance vont être saisis !

Les populations des campagnes pouvaient-elles rester indifférentes devant un tel bienfait ? Elles lui ont fait l'accueil le plus sympathique, et les Conseils généraux ont été leurs fidèles interprètes lorsque, d'un accord unanime, ils ont déposé aux pieds du trône impérial, au nom de tout un peuple reconnaissant, l'hommage de ses remerciements et de son attachement à la dynastie Napoléonienne.

LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Londres, 5 septembre. Les froments anglais et étranger ainsi que la farine américaine en entrepôt, sont demandés pour l'exportation. Les prix restent fermes. Les consolidés sont à 92 3/4. Le Times de Londres prétend que la diplomatie eu-

ropéenne aurait l'intention de donner le Mexique au prince Juan de Bourbon d'Espagne ou bien à un membre de la famille Paterson-Bonaparte.

Vienne, 5 septembre.

On mande de Mostar à la Date du 4. Des Monténégrins qui s'étaient mis en embuscade, ont surpris un convoi de chevaux près de Corito. Ils ont tué 8 hommes et enlevé bon nombre de chevaux. Les tués sont des Turcs de Gatzko.

Pesth, 5 septembre.

L'archevêque primat de Hongrie a prononcé un discours contre la dissolution de la Diète hongroise.

Turin, 5 septembre.

Une bande de réactionnaires a débarqué à San Elpidio, province d'Ascoli. Des troupes se sont mises à sa poursuite.

Le général Brignone refuse, dit-on, la lieutenance de Sicile, qui serait offerte au général Pettinengo.

Paris, 5 septembre.

Varsovie, 3 septembre. — Un service solennel pour le repos des âmes des Polonais tués dans les derniers troubles de Wilna, a été célébré ici aujourd'hui, dans les églises catholiques et dans les synagogues.

Tous les citoyens avaient à leurs chapeaux des signes de deuil. Les boutiques et les magasins ont été fermés. La tranquillité n'a pas été troublée.

Le clergé est plein de patriotisme et de dévouement pour la cause de la patrie. Tous les évêques protestent contre la violation de leurs attributions et de leurs privilèges.

Revue des Journaux.

Le Constitutionnel voit se dérouler, à mesure que les adresses des conseils généraux passent sous ses yeux, plus large et plus complet le magnifique tableau d'une grande nation unanime sur l'opportunité et la fécondité incalculable des dernières mesures arrêtées par la volonté de l'Empereur.

Le Journal des Débats fait observer que les journaux de Paris n'accordent pas jusqu'ici beaucoup d'importance à la nouvelle brochure, tandis que la presse anglaise, le Times, notamment, déclare que c'est un véritable manifeste.

On écrit de Rome au journal le Monde, à la date du 31 août : « A entendre les diplomates, je m'y fie très peu, la guerre est proche. Les Anglais commencent à laisser

lement à chacune d'elles une instruction appropriée à ses besoins moraux, soit pour flétrir les vices et pour former le cœur à la vertu, soit pour graver les bons exemples dans la mémoire. Cette leçon faite par le Mentor, sous forme de conte, de fable, d'histoire, de conversation ou de toute autre méthode intéressante et familière fixerait l'attention des élèves et pénétrerait profondément dans leur esprit. Aussitôt qu'un de ces enfants lui paraîtrait complètement édifié, il passerait dans une division où le physiologiste remplace le moralisateur, et s'occupe exclusivement de perfectionner le cerveau pour ouvrir les sources de l'intelligence et souvent même du génie.

Le cerveau des enfants est si malléable et se prête si facilement aux vives impressions entre huit et dix ans, qu'un habile physiologiste peut le modifier à volonté dans la grande majorité des cas. S'ils recevaient toujours ces soins et cette éducation préliminaires dans les écoles, les hommes qui se distinguent dans le monde par leur mérite social, leur instruction, leur perspicacité et qui jouissent à bon droit de l'estime et de la considération publiques, seraient beaucoup plus multipliés et le genre humain marcherait d'un pas plus rapide vers son épuration et son perfectionnement.

Il en est du cerveau des enfants qu'on va faire étudier, comme d'un champ qu'on va mettre en culture, si ce dernier est préparé avec beaucoup de soin, si les mauvaises herbes ont été préala-

voir des prétentions fort grosses ; les Autrichiens se massent, sérieusement, cette fois, sur leurs lignes extrêmes. L'avant-garde du duc François 4^{er} est à quatre heures de marche de Modène ; la Russie, la Prusse et l'Espagne sont prêtes à découvrir leur jeu. Passons ; ce qu'il y a de sûr, c'est que le Piémont est aux abois ; son armée est en dissolution. Il n'y a plus dans son gouvernement un seul principe de moralité et de vie. Naples est un gouffre béant qui dévore chaque jour quelques compagnies de vieux soldats. Le fiasco de l'unité italienne est complet. Le Pape pourra seul préserver l'Italie de la servitude. C'est son rôle. »

Le Journal de Toulouse dit :

Nous avons annoncé hier, que, sous ce titre : l'Empereur, Rome et le roi d'Italie, l'éditeur Dentu venait de publier une nouvelle brochure à laquelle on semblait donner un caractère semi-officiel.

L'importance, vraie ou supposée, attribuée à cette publication, nous engage à en donner les principaux passages.

L'EMPEREUR, ROME ET LE ROI D'ITALIE.

Nul assurément n'accusera le gouvernement de l'Empereur d'avoir manqué de patience dans les affaires de Rome : l'opinion générale serait plutôt qu'il en a trop montré. Mais la patience aussi à son terme.

Il était bon toutefois qu'une telle longanimité fût apportée, pour que dans une question aussi grave on ne pût supposer que rien eût été laissé à la passion.

Cette circonstance récente qu'un ministre du Pape s'est permis un langage peu mesuré en parlant de l'Empereur des Français semblait devoir précipiter les événements. On peut être certain que l'Empereur ressent comme il convient toute injure qui, dans la pensée de ceux qui s'en rendent coupables, est adressée moins encore à sa personne qu'au grand peuple qu'il a l'honneur de commander. Mais, selon une parole de Napoléon 1^{er}, le véritable homme d'Etat doit avoir son cœur dans sa tête. Et, du reste, celui qui a conscience de sa force se maîtrise aisément et sait attendre ; car il est certain de pouvoir agir à l'heure qu'il s'est marquée.

C'est pourquoi les bravades de M. de Mérode n'ont jusqu'ici provoqué aucune mesure spéciale de la part du gouvernement de l'Empereur. En dépit de l'imprudente violence des uns et malgré l'impudence légitime des autres, la question romaine continue à suivre son cours régulier.

L'un des premiers intérêts de la France et de l'Empereur, en prévision de l'avenir, c'est évidemment que l'Italie puisse le plus vite possible à elle seule repousser l'étranger, qu'elle acquière de la consis-

blement arrachées ou détruites, la graine qu'on y sèmera ne manquera pas d'y fructifier, mais si on la répand dans une terre inculte, négligée, couverte de ronces et d'ivraie elles germeront difficilement et la récolte sera toujours mauvaise ou exiguë. Or, les enfants qui commencent leurs études sans aucune préparation se trouvent dans le même cas. Si on ferme les yeux sur les mauvais penchants et les dispositions vicieuses qui percent très-souvent dans le bas-âge, on les expose à une vie de désordre, à détourner leur attention de l'étude et à fixer leurs moyens intellectuels sur des frivolités. Il importe donc de corriger de bonne heure les petits défauts qui sont les germes des grands vices, et de former le cœur à la vertu avant de perfectionner leur jugement, et de les soumettre à des épreuves plus difficiles. La rapidité de leurs progrès et la solidité de leur instruction dépendront de ces dispositions préalables, et les succès qu'ils obtiendront plus tard dans le monde dédommageront amplement les familles des sacrifices qu'elles auront fait pour cette éducation préparatoire.

Flaugnac, le 1^{er} septembre 1861

H. DELFRAYSSÉ,

Ancien aide-major des armées et des hôpitaux, etc., ex-maire de la commune de Pradines et membre de la commission de statistique cantonale.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 7 septembre 1861.

« S'il est possible de trouver un moyen qui rende communément les hommes plus sages et plus habiles qu'ils n'ont été jusqu'ici, c'est dans la médecine qu'il faut le chercher. » Descartes.

L'intelligence est la plus noble et la plus importante faculté du genre humain, c'est elle qui le constitue arbitre souverain de l'univers et qui lui donne un empire absolu sur tous les êtres.

Cependant, malgré la supériorité qu'elle assure à jamais à l'homme et les grands avantages qu'elle procure à ceux qui en sont les plus favorisés on ne fait rien pour la perfectionner, et les quatre cinquièmes des populations se doutent à peine de son utilité dans toutes les circonstances de la vie ; enfin espère-t-on de la fortifier chez les enfants, en les soumettant de bonne heure à des études rigoureuses, les tribulations intempêtes qu'on leur impose dans ce but tendent le plus souvent à la détruire ; leur cerveau encore faible et peu développé s'ennuie et se détériore toujours plus ou moins par cette éducation prématurée et devient plus tard incapable des fortes et profondes conceptions qui distinguent les capacités d'élite. Les enfants ne devraient commencer les études sérieuses qu'à l'âge de dix ans révolus. C'est vers cette époque seulement que l'encéphale prend assez de consistance pour idéaliser ses impressions.

tance par son unité, surtout qu'elle ait une forte armée. Mais il faut d'abord que le midi soit pacifié. Et la pacification complète est impossible à en opérer sans Rome; car Rome est le foyer de toutes les conspirations dirigées contre la sûreté du nouveau royaume d'Italie.

Si l'Empereur Napoléon, en rappelant sa flotte de Gaète, a dit aux applaudissements de la France: Je ne pouvais prolonger la protection donnée à la personne du roi de Naples devant Gaète, sans paraître encourager les troubles excités dans le sud de la Péninsule, à combien plus forte raison peut-il le dire de la protection continuée à la personne du Pape par notre occupation de Rome.

On ne doit point se dissimuler l'étrangeté de la situation qui est créée à la France et à son allié le plus intime, le roi d'Italie.

La vérité est qu'on s'applique à faire des provinces napolitaines une Vendée, et de Rome un Coblenz.

Ainsi, au centre du nouveau royaume italien et à l'ombre du drapeau français, les aventuriers légitimistes viennent conspirer impunément. L'ex-roi de Naples y arme des bandes contre le roi d'Italie reconnu par l'Empereur, et ses premiers complices sont ceux de qui le pouvoir rétabli et protégé par les armes de la France n'existerait pas une heure si seulement la France retirait sa main.

Il n'est pas possible de douter de la connivence des autorités pontificales: elles-mêmes s'en font gloire.

Chacun sait quelle reconnaissance on nous témoigne à Rome: On ne laisse échapper aucune occasion de froisser notre susceptibilité militaire, de blesser notre honneur national.

Mais ceci doit surtout être remarqué: En conservant M. de Mérode au ministère, on se rend solidaire de ce qu'il a dit et fait. En n'éloignant pas François II de Rome, on déclare par là devant le monde faire cause commune avec lui.

Les troupes françaises peuvent bien pour un temps purger de toutes bandes les frontières de l'Etat pontifical avec les provinces napolitaines. Mais nous ne pouvons assumer durablement le singulier rôle qui nous est fait.

Il est évident que notre armée se trouve protéger à Rome toute autre chose qu'un intérêt religieux.

Aussi le rappel de nos troupes ne saurait tarder: c'est une question résolue en principe. Et quelles que soient à cet égard les réclamations de certaines coteries et de leurs organes, l'Empereur n'ignore pas que ce retour sera profondément populaire.

Longtemps on a invoqué dans les affaires italiennes, avec une rare habileté, les motifs d'opportunité, de convenance et d'utilité. Maintenant c'est le droit surtout que l'on affirme et l'on fait bien. Le langage d'un ministre d'Italie ne peut être le même que celui d'un ministre de Sardaigne. La parole a d'autant plus de poids qu'elle descend de plus haut et le ton est ce qui indique la région d'où elle vient. Le langage du nouveau Président du conseil de S. M. le roi d'Italie a fait en France, notamment, une grande impression et il n'a point déplu à l'empereur Napoléon. Si à l'accent du baron Ricasoli dans ses notes diplomatiques comme dans ses discours au Parlement, on sent qu'il est l'organe d'une grande nation, l'Empereur peut se dire avec quelque orgueil que l'Italie telle qu'elle est, est bien un peu son œuvre.

Toute l'argumentation italienne peut se résumer en ceci: Un peuple sans nationalité n'est rien. Or, pas de nationalité sans unité, pas d'unité sans capitale. La nation italienne a droit à sa capitale. La capitale de l'Italie, c'est Rome.

Nous ajouterons: Que serait la France sans Paris? Il n'y a pas à discuter ici le principe de nationalité. Ce grand principe n'est déjà plus contesté par aucune personne de sens. Il est l'une des pierres angulaires du nouveau droit public en Europe: la liberté de conscience est la première, comme la souveraineté nationale est la troisième. L'Unité italienne ne doit pas davantage faire question. La confédération n'a jamais été mise en avant comme un principe, mais comme un expédient dont les plébiscites ont légitimement et légalement fait justice.

Il y a pour l'Italie deux grandes questions: Rome et Venise. Au lendemain de Solférino, Venise a délégué primat tout le reste. Mais après la paix de Villafranca, surtout après l'entrée de Garibaldi à Naples et depuis l'annexion des Marches et de l'Ombrie, avoir Rome pour capitale, voilà la question urgente.

L'Italie sans la Vénétie, c'est comme la France sans la Belgique. Mais sans Rome, elle paraît n'être qu'une nation tolérée. Donc la grande affaire, aujourd'hui, pour l'Italie, c'est Rome.

Venise viendra après. On se souvient que la Vénétie, livrée à l'Autriche par le traité de Campo-Formio, fut livrée à Austerlitz. Qui sait si de même, aujourd'hui, la Vénétie abandonnée à l'Autriche par la paix de Villafranca, ne sera pas déléguée par une nouvelle grande victoire européenne et sans effusion de sang en Italie, en dépit du quadrilatère?

L'Italie a droit à sa capitale, et le devoir de la France est de hâter le moment de la lui rendre.

Que penseraient les Français si d'autres gouvernements catholiques leur disaient: Avignon est nécessaire à la Catholicité; vous aurez là, au milieu de vous, un chef étranger, appelant et introduisant l'étranger chez vous? Ils s'indigneraient. Mais si l'on ajoutait: Paris appartiendra à tout le monde, excepté à vous; ceux que vous aurez chassés de tous les coins du pays, vos ennemis acharnés se réuniront là, conspireront là, et des baïonnettes étrangères les protégeront contre les justes colères de la nation!

Est-ce que la France n'a pas repris Avignon de par son indéfectible droit de souveraineté nationale? Qu'on se reporte aux terribles jours de Lyon et de Toulon sous la Convention. Nul encore n'a oublié les angoisses de la France après 1814 et 1815, durant les trois années de l'invasion.

On a posé le principe de non-intervention, à savoir qu'un peuple ne doit pas intervenir dans les affaires intérieures d'un autre peuple. C'est surtout à l'égard de la capitale que ce principe doit être consacré.

Nous avons la douleur de voir, au milieu de l'Eu-

rope, en plein dix-neuvième siècle, ce scandale d'une puissance qui dit: Ce peuple est à moi, il est ma propriété. Et quand on songe que la puissance qui tient ce langage est la puissance idéale, qui parle au nom de Dieu, quasi-sacrée, n'est-ce pas un double et triple scandale?

En face des Mamelucks, qui prétendaient que la terre d'Egypte leur avait été donnée à ferme, et que les Egyptiens étaient pour eux comme un peuple à cheptel, le général Bonaparte s'écria:

« Qu'ils montrent donc le bail que Dieu leur en a fait »

Au fond, la Papauté pose contre la nation italienne le principe d'expropriation pour cause d'utilité religieuse. Mais d'où dériverait donc ce singulier droit? Dans quel code de lois serait-il écrit, ou par quel principe de morale serait-il légitimé?

Comment! l'Italie serait expropriée de sa capitale! Pourquoi le vœu des populations, qui est consulté ailleurs, ne ferait-il pas loi aussi à Rome? Et s'il n'y a pas de nationalité possible sans capitale, de quel droit l'Italie serait-elle mise dans une condition qui ne serait pas celle d'un autre pays? Pour avoir reçu sans l'avoir demandé, le privilège d'être le siège de la Papauté, l'Italie serait-elle ainsi rejetée à toujours hors le droit commun de l'humanité?

Les plus grands maux de l'Italie sont venus du pouvoir temporel des Papes.

On nous dit: Rome et l'Etat pontifical sont nécessaires à l'indépendance de l'Eglise. — Alors il faudrait non seulement laisser Rome au Pape, non seulement lui rendre les Marches et l'Ombrie, mais lui soumettre de nouveau les Romagnes. Y peut-on songer? Combien de milliers d'hommes faudrait-il pour cela? Et qui s'y emploierait? La France et l'Angleterre ont reconnu le roi d'Italie et presque toutes les puissances ont déjà fait comme elles. Et l'armée italienne grossit chaque jour.

Tout ce que le Pape a perdu de ses anciens Etats est irrévocablement perdu pour lui. C'est un fait accompli. Mais si ces Etats ont pu être ainsi restreints de par le vote des populations et la sanction de l'Europe, pourquoi ne le seraient-ils pas davantage encore?

On objecte que le Pape, s'il n'était plus souverain avec un Etat à lui, pourrait être comme prisonnier dans son palais. Mais si l'on pourrait alors arrêter ses courriers à sa porte, ne peut-on, dès à présent aussi bien les arrêter à la frontière. Si l'on suppose que le Pape puisse être bloqué dans le Vatican, il peut être également bloqué dans Rome et bloqué dans ses Etats, fussent-ils doubles et triples de ce qu'ils étaient. Si l'indépendance du Pape se mesure à l'étendue de ses domaines, il faudrait donc en reculer les bornes jusqu'aux extrémités de la terre!

Ceux qui nous disent que le Pape en cessant d'être roi dans Rome deviendrait près du roi d'Italie comme un patriarche de Constantinople sous les empereurs d'Orient et sous les sultans, ne font sans doute pas attention que c'est mettre le Pape au même niveau moral et partant lui refuser ce qui fit aux yeux des peuples sa primauté spirituelle.

Le regrette comte de Cavour disait à la tribune à l'époque de la délivrance des Marches et de l'Ombrie par les troupes italiennes: En quoi la Papauté se trouverait-elle moins protégée par vingt-huit millions d'Italiens fidèles que par vingt mille baïonnettes étrangères.

Nous ajouterons: que toujours on a vu les peuples qui relèvent d'un autre gouvernement que celui qui envoie ses troupes au Pape, mettre en doute l'indépendance réelle du Saint-Père.

Il ne s'agit plus, du reste, d'assister le pouvoir temporel du Pape; il est tué dans l'esprit des populations; il faudrait le ressusciter. Et Dieu n'a point permis ce miracle.

Une grande épreuve a été tentée; et l'on sait avec quel fruit. Un pape meilleur qu'on n'en avait vu depuis des siècles a été appelé au gouvernement de l'Eglise. Et les abus ont été les mêmes que sous l'administration détestée de Grégoire XVI. Les conseils les plus désintéressés et les plus constants ont été donnés à la cour de Rome. Une protection militaire, qui l'affranchissait de tout souci de sa défense et lui permettait d'essayer toute réforme, a été accordée au Pape par la nation la plus libérale du monde. Et rien n'a été obtenu: nulle amélioration n'a pu être introduite. L'expérience est décisive. Le pouvoir temporel des Papes touche à sa dernière heure.

Et c'est ainsi que l'expédition de Rome s'éclaircit devant l'histoire. Quand la Providence a permis qu'elle eût lieu, sans doute elle se réservait d'en tirer, pour les hommes, un haut enseignement. Cet enseignement nous l'avons sous les yeux.

Les ultra-catholiques disent: A quoi bon avoir fait tout ce que vous avez fait, si vous ne voulez aller jusqu'au bout. — Jusqu'à céder la place à Henri V, n'est-ce pas! Selon le mot de Volney au Premier Consul: Restaurer les prêtres, c'est restaurer les Bourbons.

La conduite de la cour de Rome fait éclater à tous les yeux, que la protection de nos armes est détournée du but pour lequel elle avait été accordée. Car à Rome il est question de tout, excepté de religion. Les affaires religieuses y sont complètement subordonnées aux affaires politiques. Le pouvoir spirituel, étouffé sous le pouvoir temporel, est compromis chaque jour davantage. C'est l'autorité morale de l'Eglise qui se trouverait en jeu, si l'on n'y prenait garde. Si la religion n'était débarrassée de cet attirail temporel qui l'étouffe comme une chape de plomb; lorsque les ministres suprêmes de l'Eglise seront déchargés des tracas matériels, qui les absorbent, ils vaqueront sans doute aux choses religieuses.

Quant à la France, son devoir est bien simple. Comme il est impossible de voir actuellement en Rome autre chose qu'un Coblenz, et un Coblenz dirigé à la fois contre le roi d'Italie et contre l'Empereur des Français, contre tous les principes de civilisation et de progrès, de patrie et de liberté, il serait par trop bizarre qu'une telle conspiration se fit à l'ombre du drapeau français.

Donc la France va retirer ses troupes de Rome. Mais alors, dit-on, d'autres puissances voudront substituer leur protection à la nôtre. — Le principe de non-intervention sera maintenu strictement. Là où la France renonce à intervenir, nul n'interviendra.

On peut être assuré que, la France se retirant, nulle puissance catholique ne voudra ou ne pourra intervenir. Du reste, outre le veto opposé à toute violation du principe de non-intervention, il y a certaines précautions pratiques qui doivent accompagner notre départ.

On avait mis en avant que l'Empereur conservait sa garnison en vue d'une guerre prochaine et que c'était dans l'intérêt de l'Italie. Les Italiens, qui sont assurément les meilleurs juges de ce qui est leur propre intérêt, penseraient différemment. Puis il y a moins loin de Chambéry à Vérone que de Rome au Mincio.

Quant à la présence de nos soldats à l'occasion d'un conclave, nous ne voyons pas bien, dans le cas de la mort du Pape, en quoi notre force matérielle ajouterait à notre force morale, ni en quoi le choix du nouveau Pape serait meilleur ou pire parce qu'il aurait lieu avec ou hors notre présence. Il est certain que la tranquillité serait aussi bien maintenue par les troupes italiennes que par les troupes françaises. Les soldats ni les généraux, de l'une ni de l'autre nation, n'ont la prétention de dicter le choix du St.-Esprit. Et le choix qui réjouira par là même la France, puisque nous avons les mêmes principes et poursuivons le même but.

Le motif pour lequel l'Empereur a si longtemps et malgré lui laissé à Rome l'armée d'occupation, c'est son désir sincère de réconcilier ces deux grandes forces sociales: la religion et la patrie.

Il a voulu prévenir une séparation violente qui serait un malheur général, et la présence de nos troupes a empêché plus d'un coup de tête. Il a pensé que la Papauté et l'Italie se feraient dans leur commun intérêt des concessions mutuelles. Il est obligé d'avouer que l'Italie seule s'est montrée disposée à en faire.

L'Empereur a promis de sauvegarder les intérêts de l'Eglise et de ne point sacrifier les droits de la nation Italienne.

Nous touchons au terme de l'épreuve. A ceux qui disent: l'expédition de Rome a été faite pour ne point laisser la capitale où le catholicisme a son siège suprême aux mains d'un parti révolutionnaire, il est aisé de répondre aujourd'hui: l'expédition de Rome ne peut aboutir à laisser la ville éternelle aux mains d'un parti réactionnaire et conspirateur qui s'impose au Pape même et le domine.

Quant à l'assemblée française a envoyé notre flotte à Civita-Vecchia, il a été hautement déclaré que nous n'entendions pas imposer aux habitants une forme spéciale de gouvernement; et il était dans le désir de tous qu'il y eût à Rome un gouvernement constitutionnel et sagement libéral.

Si le Pape n'a point constitué ce gouvernement de liberté modérée qui eût calmé bien des ressentiments et épargné bien des souffrances, Victor-Emmanuel l'a établi. La liberté constitutionnelle a rayonné de Turin sur toute la Péninsule. C'est elle plus que tout le reste qui a attiré tous les Italiens à lui et en a fait une nation. Maintenant les Romains sur lesquels est tombé un reflet de cette liberté, lointain d'abord et qui s'est rapproché d'eux, veulent entrer en possession de la loi qui la donne. Les Romains sont dans leur droit. Et les puissances qui redoutaient en 1849 l'autorité des triumvirs, peuvent trouver aujourd'hui que l'autorité constitutionnelle de Victor-Emmanuel sera une garantie d'ordre politique et de liberté religieuse plus grande que celle offerte en ce moment par l'autorité rétrograde des cardinaux.

En répondant le 21 juin à la note par laquelle le ministre des affaires étrangères de France, M. Thouvenel, faisait connaître, le 15 juin, que l'Empereur reconnaissait Victor-Emmanuel comme roi d'Italie, le ministre des affaires étrangères d'Italie, M. le baron Ricasoli, terminait par ces mots:

« Notre vœu est de rendre à l'Italie sa glorieuse capitale; mais notre intention est de ne rien ôter à la grandeur de l'Eglise, à l'indépendance du chef auguste de la religion catholique. Nous aimons par conséquent à espérer que l'Empereur pourra dans quelque temps rappeler ses troupes de Rome sans que cette mesure fasse éprouver aux catholiques sincères des appréhensions que nous serions les premiers à regretter. Les intérêts mêmes de la France, nous en avons la conviction, décideront le gouvernement français à prendre cette détermination. Tout en laissant à la haute sagesse de l'Empereur d'apprécier le moment où Rome pourra être sans danger laissée à elle-même, nous nous ferons toujours un devoir de faciliter cette solution, et nous espérons que le gouvernement français ne nous refusera pas ses bons offices pour amener la cour de Rome à accepter un accord qui serait fertile en conséquences heureuses pour l'avenir de la religion aussi bien que pour le sort de l'Italie. »

Tout ce que nous pouvons dire aujourd'hui, c'est qu'il n'y a pas une seule garantie, ni morale ni matérielle, qui n'ait été offerte par les ministres Italiens pour l'indépendance du Souverain-Pontife.

C'est ce dont chacun sera convaincu dès que le moment sera venu de publier ces importants documents. Dans les jours de réflexion qui sont encore laissés au Saint-Père, la vérité lui apparaîtra-t-elle? Il nous semble difficile qu'il en soit autrement, s'il prie Dieu en se dégageant entièrement de toute préoccupation terrestre, et s'il interroge ce cœur d'Italien qui a battu si noblement et si fort pour la patrie italienne.

Des heures de défaillance ont pu lui venir à lui aussi en sentant durant tant d'épreuves combien le triomphe était difficile. Mais en la voyant relevée, cette nation qu'il a rêvée, qu'il a aimée, qu'il a bénie en esprit, pourquoi ne la bénirait-il pas, à présent qu'elle est née à l'indépendance et à la liberté, et qu'elle est la toute glorieuse de vingt batailles, toute resplendissante de ses sacrifices?

Voici une nation catholique entre toutes, qui n'a jamais eu de sectes, qui est restée non-seulement l'arche sainte de l'Eglise, mais le siège de la souve-

raineté spirituelle, et qui demande à être bénie par l'Eglise, et la Papauté la repousserait en détournant les yeux?

Ce serait une chose bien grave pour la Papauté que de déclarer *urbi et orbi* que son existence à elle est incompatible avec celle d'une nation, que l'Italie et la Papauté ne peuvent coexister. Toutes les nations se sentiraient frappées par cet anathème tombé sur une nation sœur. Mais à qui aujourd'hui fera-t-on renoncer à l'idée de patrie!

On a vu des rois abdiquer pour éviter d'inutiles effusions de sang, pour empêcher la guerre civile: pourquoi le père commun des fidèles, le vicaire de celui qui est mort pour le salut des hommes, n'abdiquerait-il pas spontanément un pouvoir temporel avec lequel il ne peut plus faire aucun bien et qui est la cause de si grands déchirements.

Que Pie IX se rappelle l'enthousiasme qu'il excita quand il prononça le mot Italie. Ah! s'il pouvait, par un élan du cœur, revenir à l'esprit de ces beaux jours, il retrouverait en un clin d'œil toute la popularité des premières années.

Il est bien tard, sans doute, pour pouvoir s'abandonner à de pueriles espérances.

Ce sera du moins une consolation bien grande pour l'Italie comme pour la France, que rien n'ait été négligé pour la concorde et la conciliation.

Si la cour de Rome s'obstine, alors il n'y a plus qu'à faire appel au peuple romain. Le plébiscite aura lieu sous les yeux de l'armée française. Qui le suspectera? Et, le lendemain, si Victor-Emmanuel est appelé à régner dans Rome, les troupes françaises seront successivement relevées par les troupes italiennes, afin que rien ne soit laissé au hasard et que nul désordre ne puisse avoir lieu.

Et le roi d'Italie publiera alors l'accord intervenu entre lui et les puissances catholiques en vue de l'indépendance du Saint-Siège et de la splendeur de la religion.

Le Pape, ensuite, fera ce qu'il voudra. Il restera ou il partira. A lui la responsabilité des divisions religieuses. Il réfléchira, sans doute, et verra que quitter Rome, quand une liberté plus grande qu'à aucune époque est laissée au culte et avec des ressources plus considérables que jamais pour l'œuvre religieuse, et cela pour se réfugier dans le camp de la réaction européenne, ce serait perdre son pouvoir spirituel lui-même. Car, à de tels signes, qui pourrait reconnaître l'organe infallible de la vérité d'en haut?

Rome sera à la fois la capitale de l'Italie et le siège de l'Eglise. On disait que cela ne se pouvait. Ce sont de ces incompatibilités qui n'existent qu'aux yeux de ceux qui ne regardent que dans le passé. Mais si l'on imagine que l'Europe nouvelle sera unie par des liens fédératifs, pourquoi les capitales des nations ne seraient-elles pas le siège; celle-ci de la Cour de Cassation européenne, comme centre juridique; celle-là du Congrès européen, comme centre législatif; une autre, de l'Amirauté européenne, comme centre maritime; une autre, du maréchalat européen, comme centre militaire; de même que la Ville éternelle serait le siège du Pape et du Sacré-Collège, comme centre religieux.

Pas n'est besoin de craindre qu'une fois le pouvoir temporel des Papes disparu, il n'y ait partout des rois et des empereurs se faisant chefs et patriarches de leur Eglise. Cette crainte de tazarisme n'est pas de saison. Les peuples sont trop éclairés pour qu'on renouvelle Henri VIII ou Pierre I^{er}. Il s'agit précisément de faire disparaître de Rome cette confusion des deux pouvoirs, source du plus intolérable des potismes.

Faisons donc notre devoir, advenue que pourra! Et notre devoir présent, c'est que Rome soit laissée à elle-même. Double capitale: Capitale de l'Italie et Siège du Souverain-Pontificat.

Quant la France dira: Aux jours d'épreuve, c'est moi qui vous ai protégé. Quelle force vous ai-je refusée pour que vous puissiez réformer votre pouvoir temporel et le faire durer? Si vous ne l'avez pas fait, ce n'est pas ma faute. Il vous reste le pouvoir spirituel, essayez de ne pas le perdre. Et, pour cela, mettez-vous à la tête de toutes les nobles et grandes idées, patronnez-les pour les épurer.

Et quand l'Italie ajoutera: Quelle garantie vous ai-je refusée? Régniez sur les âmes, montrez-nous des voies nouvelles, appelez-nous à de nouveaux sacrifices, à une plus complète diffusion des principes du Christ.

Alors, la papauté agira selon ses inspirations. Mais elle ne pourra se plaindre. Qui voudrait voir dans le Pape un martyr?

Si le Pape bénit l'Italie, alors de nouveaux jours commenceront pour l'Eglise; si non, que les destins s'accomplissent. Mais Rome n'en sera pas moins la capitale de l'Italie.

24 août 1861.

Chronique locale.

L'administration a adressé des éloges et accordé une gratification de 10 fr. à la nommée Pagès (Marie), épouse Lavayssière, de Belmon-tet, pour avoir arraché des flammes le nommé Fournié, vieillard infirme, à la maison duquel s'était déclaré un incendie, le 19 août dernier.

L'administration a adressé des éloges et accordé une gratification de 10 fr. à chacun des nommés Vilhès (Isidore) et Boyer (Jean) de la commune de Figeac, pour avoir sauvé les 11 et 13 août 1861, deux personnes qui étaient en danger de se noyer dans la rivière du Celé.

CONCOURS AGRICOLES.

Le concours de bestiaux, établi à Cahors par le programme de la Société d'agriculture, a eu lieu le 2 septembre, dans le pré de la Chartreuse, sous la présidence de M. le Préfet.

La qualité des animaux présentés était fort belle, surtout pour les taureaux étalons et les vaches portières. Le jury, ainsi que le public, eussent désiré en voir un plus grand nombre; mais l'excessive chaleur a sans doute fait redouter aux propriétaires un déplacement souvent lointain, pour des étalons qui sont livrés journellement à la monte et pour des femelles dont certaines viennent de mettre bas.

On ne doit que plus d'éloges aux propriétaires qui ont bravé toutes les difficultés pour faire honneur au concours, et notamment à M. de Godusson qui a présenté un taureau de race agenaise, né chez lui, et un lot de quatre belles vaches dont une pleine, sur le point de mettre bas, et trois conduisant des produits remarquables destinés à l'élevage, et à M. Fourcassé, qui a présenté deux beaux taureaux agenais, dont l'un âgé de deux ans et l'autre de quinze mois.

Les primes ont été distribuées de la manière suivante :

- 1° Aux propriétaires de taureaux étalons, MM.**
- 1° Fourcassé, de Bonnac, pour un taureau agenais de deux ans. 120 fr.
 - 2° De Godusson, de Caillac, pour un taureau agenais de deux ans. 100
 - 3° Despeyroux, de Durban, pour un taureau Salers de trente mois. 90
 - 4° Jargeau, de St.-Pantaléon, pour un taureau agenais de deux ans. 80
 - 5° Frézal, de St.-Pantaléon, pour un taureau agenais de deux ans. 70
 - 6° Lavayssièrre, de Celles, pour un taureau du Quercy de trente mois. 50

Le jury propose à la Société d'accorder, en dehors du programme, un encouragement spécial de 50 fr. à M. Boutiques, de Marcillac, commune de St.-Cyprien, qui a présenté un taureau de quinze mois, trop jeune d'après les prescriptions du programme qui exige dix-huit mois, mais dont les qualités sont remarquables et qui d'ailleurs a déjà sailli pendant la monte de l'année courante 180 vaches. Le taureau de M. Boutiques pourra figurer au concours de 1862, attendu qu'il n'aura à cette époque que vingt-sept mois.

- 2° Vaches suitées.**
- 1° De Godusson, de Caillac. 80 fr.
 - 2° Lespinet, de St.-Darnés. 70
 - 3° Guilhou (Eugène), de Parnac. 60
 - 4° Grimal, d'Issendoules. 50
 - 5° Fournet, d'Aramont (Montat). 50
- 3° Truies portières.**
- 1° Cavaignac, de Cahors, pour une truie de race anglaise. 30
 - 2° Fournet, du Montat, pour une truie de race anglaise. 20
 - 3° Fournet, du Montat, pour une truie race du Périgord. 20
- 4° Béliers étalons.**
- 1° Guilhou, de Parnac, pour un bélier anglais. 30
 - 2° Capy, de Pradines, pour un bélier croisé-mérinos. 25
 - 3° Bergounioux, de Lunegarde, pour un bélier du causse. 25
 - 4° Poujade, de Carluçet, pour un bélier du causse. 25
 - 5° Ervel, du Bastit, pour un bélier du causse. 20

CONCOURS DE LABOURAGE A BONNAC, 4 septembre.

Malgré l'extrême sécheresse, causée par une chaleur tropicale qui règne depuis longtemps, on a pu voir, dans ce concours remarquable, ce que peuvent les bons laboureurs pourvus de bons instruments et de bestiaux forts et bien dressés.

L'opinion générale, même parmi les membres du jury, était que le concours n'aurait pas lieu, et néanmoins on a vu, malgré les ardeurs d'un soleil brûlant, trente-neuf concurrents engagés dans une lutte opiniâtre qui a produit des résultats inespérés.

Sur les trente-neuf labours accomplis par ces concurrents, il y en avait vingt-cinq au moins de très-remarquables par leur perfection à divers degrés. Jamais on n'avait vu, depuis 1848, époque à laquelle ces solennités agricoles ont commencé dans le Lot, sous les auspices de la Société, une si belle collection d'attelages dont le prix moyen pouvait être établi à 1,000 fr.

Il est permis de croire qu'aucun autre concours, en France, ne dépassera, cette année, celui de Bonnac, pour l'habileté des concurrents, pour la beauté et le bon dressage desattelages, pour la perfection des instruments consistant tous en araires Dombasle, qui ont permis de faire des labours profonds et réguliers dans un sol de nature argilo-calcaire très-compacte.

Les primes ont été obtenues par les concurrents dont les noms suivent : MM.

- 1° Doumerc (Pierre), de St.-Pantaléon. 40 fr.
- 2° Bourdet (Jean), de Cézac. 30
- 3° Vican (Jean), du Montat. 30
- 4° Gamel (Louis), de l'Hospitalet. 25
- 5° Combarieu (Baptiste), de Pechpeyroux. 20
- 6° Vican (Jean), de Larosièrre. 20
- 7° Montbru (Pierre), du Montat. 20
- 8° Bonnemort (Jean-Baptiste), de St.-Alauzie. 20
- 9° Brugitou (Jean), du Montat. 20
- 10° Caniac (Jean), de Pechpeyroux. 15

- 11° Basset (Jean), de St.-Alauzie. 15
- 12° Bourdet (Dominique), de Cézac. 15
- 13° Garrigues (Clément), de Pechpeyroux. 15
- 14° Vignals (Antoine), de Cézac. 15

Le jury propose à la Société d'accorder en dehors du programme un encouragement de 15 francs à Lacombe (Jean), de Bonnac, pour le bon labour qu'il a exécuté.

ECOLE IMPÉRIALE DE CAVALERIE.

Programme des conditions d'admission comme cavalier élève.

AVIS.

L'examen des jeunes gens de la classe civile qui demandent à suivre les cours de l'école impériale de cavalerie, comme cavaliers élèves, est passé à Saumur, du 15 au 20 décembre de chaque année.

Les conditions d'admission sont les suivantes :

- 1° Être âgé de dix-sept ans au moins et de vingt et un ans au plus, au 24 décembre de l'année courante, et en justifier par un extrait d'acte de naissance;
- 2° Être porteur d'un certificat délivré par le commandant du dépôt de recrutement du département du candidat ou de l'officier de gendarmerie le plus voisin de sa résidence, et constatant l'aptitude physique du postulant pour l'arme de la cavalerie; d'un certificat de bonnes vie et mœurs, délivré dans les formes prescrites par l'article 20 de la loi du 21 mars 1832; du consentement des père, mère ou tuteur, si le candidat a moins de vingt ans accomplis;
- 3° Savoir lire et écrire; connaître l'orthographe, les quatre premières règles de l'arithmétique et les principes élémentaires de la grammaire française;
- 4° Avoir effectué entre les mains du receveur particulier des finances de la ville de Saumur, pour le compte du trésor, le versement d'une somme de deux cents francs destinée à couvrir l'état des dépenses d'entretien à l'école et d'achat de livres d'instruction.

LÉGION D'HONNEUR.

AVIS.

Le Receveur général du Lot prie de nouveau MM. les Membres de la Légion d'Honneur et de la Médaille militaire de vouloir bien se présenter, le plus tôt possible, à la Recette des finances de leur arrondissement pour retirer les certificats d'inscription, et se faire payer ensuite du semestre échu le 1^{er} juillet dernier.

On nous écrit de Montcuq :

« La vénérable Supérieure générale de la congrégation religieuse de la Miséricorde, qu'elle a fondée à Montcuq en 1814, et qui a été approuvée plus tard par le gouvernement, M^{me} Joséphe-Marie-Anne de Lavolvène (en religion sœur Clotilde), est décédée le 3 septembre courant, à 8 heures 1/2 du soir, à l'âge de 81 ans 2 mois, au milieu de ses filles en pleurs. Vie sainte et pure : douce et sainte mort! . . . »

« Sœur Clotilde de Lavolvène, issue d'une famille noble, honorée, longtemps éprouvée par nos premiers orages révolutionnaires, renouça dès sa plus tendre jeunesse, aux joies et aux gloires du monde, dont elle eût fait l'ornement, pour marcher à la trace du divin sauveur, dans le chemin royal de la Croix. — Sa course vers le ciel où les anges ont porté sa belle âme, a été fertile en vertus et en œuvres. »

« La Commune, le canton de Montcuq, dotés les premiers de l'établissement charitable fondé par sa piété, pleurent leur bienfaitrice et l'invoquent comme une sainte dans le ciel. Chaque famille lui doit un deuil, une prière, et la population entière, entourant son cercueil, et portant sa déposition mortelle au dernier asile, a accompli ce double et pieux devoir. »

« Pauvres, que sa charité a nourris, vêtus, arachés au vice et peut-être au crime; jeunes filles qu'elle a élevées gratuitement, et dont l'éducation religieuse et morale était l'objet constant de sa sollicitude! pleurez et invoquez la sœur Clotilde! Vous aussi mères de famille qu'elle a instruites, avant de le devenir, de vos devoirs d'épouses et de mères chrétiennes, vous devez et vous conserverez un long souvenir de respect et de reconnaissance à sa mémoire. »

« Son œuvre ne périra pas, grâce à sa sage prévoyance et à la compagnie inséparable et bien aimée de ses travaux et de sa pensée; et le nom vénéré de sœur Clotilde de Lavolvène se perpétuera dans les générations futures, comme un symbole des plus sublimes vertus attribuées à la femme forte par l'Écriture sainte. »

Dimanche dernier, Payrac a célébré sa fête avec une pompe inaccoutumée. Le programme avait annoncé, entr'autres divertissements, pour la journée, *Course aux ânes*, *Course en sac*, *Ascension au mt de cocagne*, et pour la soirée, *Feu d'artifice* et *Illumination*. Le programme n'a point menti : grâce au zèle intelligent de M. Lauvel, maire de la localité, et au concours empressé de ses administrés (toujours heureux d'être agréables à ce magistrat) la fête a été des plus brillantes. A l'heure convenue et au signal donné pour l'ouverture des jeux,

plusieurs âniers, chacun d'eux muni d'un gros sceptre à la main, se sont mis sur les rangs pour entrer en lice. Tout coursier à longues oreilles qui, dans le délai d'une minute, ne pouvait point parcourir la carrière marquée, de 500 mètres, devait être écarté de la lutte. Il faut dire, à l'honneur des baudets, que presque tous ont fourni la course d'une même vitesse, et que les palmes n'ont appartenu qu'aux plus intrépides.

Le spectacle de ce tournoi grotesque avait attiré plus de 4,000 personnes étrangères à la localité.

Dans la soirée, sur la place publique, a été tiré un brillant feu d'artifice préparé, avec art, par le sieur Lacroix, artificier à St-Ceré, et sur la route impériale, a été dressé un magnifique arc de triomphe, dû au soins officieux et au bon goût du sieur Roques, gendarme, qui en avait été l'habile architecte. L'illumination en était admirable : une double rangée de verres en couleurs et de lanternes vénitienes, au milieu desquelles on lisait, écrit en gros caractère, d'un côté : *Vive l'Empereur!* et du côté opposé : *Fête de Payrac*, faisaient à la fois un effet magnifique et charmant. La foule nombreuse des promeneurs y voyait clair comme en plein jour.

Les habitants de Payrac ne s'arrêteront pas à ce coup d'essai. A l'an prochain! Mais les plaisirs serviront alors à une œuvre méritoire. Que demandera-t-on aux spectateurs satisfaits? une obole pour le pauvre! (Un abonné.)

Le chaleur tropicale de ces jours derniers avait altéré le gosier du sieur D..., soldat au 93^e de ligne, en congé de convalescence, originaire d'une commune du canton de Catus. — Les fontaines de la ville ne sont ouvertes qu'à certaines heures de la journée. Le sieur D... ne peut attendre et, d'ailleurs, comme bien des gens, il préfère le vin à l'eau. Il lui paraît donc tout simple d'entrer dans un cabaret de la rue Impériale afin de s'y rafraîchir. Le vin qu'on lui sert est excellent. Aussi, se livre-t-il à de nombreuses libations, oubliant d'examiner le fond de sa bourse. Mais, après avoir bu, il faut payer, et le sieur D... ne possède pas une obole. Il avoue la triste situation de sa bourse au cabaretier qui ne se déclare pas satisfait et qui, malgré les bonnes raisons du sieur D..., veut exiger le paiement de son vin dont il a fixé le prix à 3 fr. L'insistance de son hôte déplaît au militaire que l'ivresse rend furieux. Le cabaretier épouvanté ferme à clé la porte de la chambre témoin des libations du sieur D., et va quérir les agents de police. D. est très-lest et se soucie fort peu de se trouver en présence des agents de la force publique. La porte est fermée, mais la chambre où il est renfermé a une croisée. Sans en calculer la hauteur, il saute dans la rue; mais il se foule un pied et ne peut s'esquiver assez vite pour échapper aux agents qui arrivent et le conduisent au violon.

Un incendie s'est déclaré, le 1^{er} de ce mois, dans la commune de Flagnac, à la maison du sieur Ressès (Jean), cultivateur.

On évalue la perte occasionnée à 2,000 fr. La maison n'était pas assurée.

Un autre incendie a éclaté le 2, au lieu de Devillac, commune de Castelnaud, à un bâtiment appartenant à M. Méric (Jean).

La perte causée est évaluée à 400 fr. Le bâtiment incendié n'était pas assuré.

On annonce le passage à Cahors du 10^e chasseurs, se rendant de Carcassonne à Poitiers.

La première colonne, composée de deux escadrons, arrivera le 12 à Cahors et partira le 13;

La deuxième, composée de l'état-major et de deux escadrons, arrivera le 13, séjournera le 14 et partira le 15;

La troisième, formée de deux escadrons, arrivera le 16 pour repartir le 17.

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs le retour de M. Honoré, photographe, dont notre ville a conservé un bon souvenir. M. Honoré est un des meilleurs opérateurs des ateliers de Paris. Ce titre rend déjà cet artiste très recommandable; mais son talent réel est une autre et encore plus sûre garantie. Nous avons vu un grand nombre d'épreuves photographiques sortant de l'atelier de M. Honoré. Elles sont bien réussies et comme ressemblances, et comme attitudes. Pour être parfait-

tement bonnes, il leur manque cependant une dernière qualité. Les visages (en termes photographiques, teintes diverses) sont en général informes; ils manquent de couleurs, et reproduisent seulement la *Sépia*. M. Honoré, auquel nous en avons fait l'observation, nous a répondu qu'il attendait de Paris des procédés qui lui permettraient de donner à ses travaux photographiques le fini et la perfection qui leur manquent aujourd'hui. La photographie est presque devenue un besoin. Chacun y fait appel. Nous ne saurions donc trop engager les amateurs, à aller visiter l'atelier de M. Honoré. Il est situé, rue St-Barthélemy, n° 18, et ouvert tous les jours de 8 heures du matin à 6 heures du soir. La modicité des prix de M. Honoré met son art à la portée de toutes les bourses.

TAXE DU PAIN. — 25 août 1861.

1^{re} qualité 39 c., 2^e qualité 36 c., 3^e qualité 33 c.

TAXE DE LA VIANDE. — 5 août 1861.

Bœuf: 1^{re} catégorie, 1^{er} 05^c; 2^e catégorie, 95^c.
Taureau ou Vache: 1^{re} catég., 85^c; 2^e catég., 75^c.
Veau: 1^{re} catégorie, 1^{er} 20^c; 2^e catégorie, 1^{er} 10^c.
Mouton: 1^{re} catégorie, 1^{er} 15^c; 2^e catégorie 1^{er} 05.

Pour la chronique départementale, A LAVTOUT

Faits divers.

Une cérémonie touchante, et dont la vallée d'Ossan gardera le souvenir impérissable, a eu lieu le 29 août dernier, aux Eaux-Bonnes.

Sa Majesté l'Impératrice daignait poser la première pierre de l'hospice, désigné sous le nom d'Asile Sainte-Eugénie, et destiné à recevoir les militaires et les malades pauvres auxquels les médecins prescrivent le séjour de notre célèbre station thermale.

A dix heures et demie du matin, après avoir entendu la messe à la chapelle, l'Impératrice s'est dirigée, accompagnée de M^{me} la comtesse de Lourmel et de M. le marquis de la Grange, vers l'emplacement disposé pour la cérémonie. Une foule sympathique et respectueuse formait la haie sur le passage de Sa Majesté.

Le Préfet s'est porté au devant de l'Impératrice et a pris ses ordres. Sa Majesté est entrée sous la tente aux cris de : *Vive l'Impératrice!* et s'est placée en face des autorités.

Après un discours prononcé par le maire, l'Impératrice l'a remercié, ainsi que les diverses autorités, et leur a donné l'assurance que l'Empereur porte un intérêt particulier aux Eaux-Bonnes et qu'il en apprécie toute l'importance. Le curé a pris ensuite la parole.

Sa Majesté lui a répondu qu'Elle espérait que, par l'intermédiaire de ses prières, la bénédiction du ciel descendrait sur cet Asile destiné à ceux qui souffrent.

La cérémonie étant terminée, l'Impératrice s'est retirée au milieu des vivats et a manifesté sa satisfaction de la manière avec laquelle la cérémonie s'était accomplie.

(Moniteur du Cantal.)

— Il vient d'être célébré, à Montoir, un mariage contracté dans de singulières conditions :

Le marié est veuf de 4 femmes desquelles il a eu 14 enfants. La mariée est veuve aussi, elle, de 4 maris desquels elle a eu 11 enfants.

Les époux sont âgés chacun de 55 ans, et se trouvent à la tête de 22 enfants.

— Le Progrès de Lyon annonce que, dans son audience tenue le 26 août, le tribunal correctionnel de Bastia a condamné M. Fabiani, rédacteur en chef du journal l'*Observateur de la Corse*, à trois mois de prison et à 100 fr. d'amende. On sait que ce publiciste était poursuivi sous inculpation de diffamation et d'outrage envers M. le procureur-général dont il avait annoncé l'absence au *Te Deum* chanté le 15 août.

Les correspondances constatent que l'effet produit par la condamnation de M. Fabiani a été immense à Bastia et dans les contrées voisines de cette ville.

Nous signalons aux personnes qui perdent la vue, le *Traité médical des Cataractes, Amanroses, etc.*, par le docteur BROUOT.

La 4^{me} édition donne, par les faits, à ceux qui ne voient plus à lire, à écrire, ou même à se conduire, l'assurance de recouvrer la vue sans opérations chirurgicales.

Un volume 6 fr. chez l'auteur, n° 33, rue de Luxembourg, à Paris, et chez les libraires.

— On lit dans le *Courrier du Centre*:

Un petit garçon de 8 à 9 ans de la commune de Razès a été mordu, le 24 août, en traversant un champ, par une vipère ou un aspic. Malgré tous les soins qui lui ont été prodigués, il a succombé avant hier, après avoir enduré les plus cruelles souffrances.

La piqûre du reptile a été faite vers la cheville de la jambe gauche; l'enflure a monté avec une rapidité extraordinaire jusqu'à la

poitrine. En un instant la peau est devenue noire, puis verdâtre. Les acides caustiques n'ont produit aucun effet.

En présence des suites déplorables qu'entraînent de pareils accidents on ne saurait trop recommander de précautions aux habitants des campagnes, pour se préserver des atteintes mortelles des ophiidiens.

Pour extrait : LAYTOU.

Nouvelles Étrangères

ITALIE.

Rome, 3 sept.

Dimanche, à cinq heures de l'après-midi, le Saint-Père s'est rendu à l'église nationale de Saint-Louis-des-Français, où il a été reçu par le clergé, le marquis de Cadore, chargé d'affaires, le général comte de Goyon et tous les officiers supérieurs de l'armée d'occupation. De l'église le Pape est entré dans la sacristie, et là, il est resté longtemps à converser avec les Français, le marquis de Cadore, le général de Goyon et avec les autres généraux. Il était d'une amabilité extrême. Il paraissait heureux de se trouver au milieu des Français.

Il admit au baise-main du pied tous les membres de l'ambassade, les généraux de l'armée, le clergé national et un nombre considérable de personnages et de dames françaises. La place de Saint-Louis était complètement remplie de soldats français. En rentrant au Vatican, le Saint-Père fut salué, en plusieurs endroits, où s'étaient réunis les hommes dévoués au St-Siège, par les acclamations les plus vives et les plus éclatantes.

Turin, 3 septembre.

Les journaux disent que les modifications ministérielles n'apporteront aucun changement dans la politique du cabinet.

M. Farini, de retour d'Allemagne, est arrivé à sa campagne, près de Turin.

Le ministre des finances vient d'autoriser la maison Rothschild de Paris à recevoir les versements du second dixième de l'emprunt italien, échéant le 15 courant, sur la présentation des certificats.

Les paroles suivantes ont été adressées par le général Garibaldi, à la députation de l'association unitaire qui s'était présentée à Caprera dans le mois d'août. « Dites à notre généreux peuple des barricades que quand je serai appelé par la cause de la patrie, je serai le premier dans les rangs de ses défenseurs. Dites à nos frères de l'association unitaire qu'ils poursuivent sans relâche leur sainte mission, et puisqu'ils m'ont fait l'honneur de me choisir pour leur président honoraire, j'ai le droit d'attendre que ma recommandation sera d'autant plus religieusement suivie, qu'elle offrira de difficultés pour son exécution. Saluez-les tous de ma part. »

(Havas.)

AUTRICHE.

Le gouvernement autrichien a ordonné la clôture des séances de la commission du comitat de Pesth, mais le comitat ne paraît pas décidé à prendre l'ordonnance impériale au pied de la lettre, car il s'est ajourné aux 30 septembre « pour délibérer sur l'ordonnance en question »

En même-temps, le comitat de Miskolzer et d'autres encore adhèrent ou se disposent à adhérer à la protestation du comitat de Pesth, sur la proposition de leurs comités permanents.

(Havas.)

PRUSSE.

Le bruit court que le roi de Prusse serait assez gravement malade.

On écrit de Bade que l'étudiant Becker a protesté contre l'arrêt qui le défère à la cour d'assises pour tentative d'assassinat. Becker soutient qu'il est prévenu du crime de haute trahison, qui entraîne la peine de mort, tandis que le grief d'assassinat ne peut motiver qu'une condamnation au travaux forcés.

(Havas.)

POLOGNE.

5 septembre.

Les nouvelles envoyées de Breslau sont inexactes. On ne construit pas de blockaus à Varsovie, mais de simples baraques. Aucun officier polonais n'a été renvoyé en Russie. Il n'y a pas eu de nouvelles arrestations; mais huit détenus ont été mis en liberté et deux soumis à la justice ordinaire.

Hier, il y a eu à Cracovie de légers désordres qui ont été réprimés.

Wilna. On sait qu'une collision a eu lieu dans cette ville entre les soldats russes et la population. D'après les dit-on, environ 90 personnes ont été tuées ou blessées, et dans ce nombre un fonctionnaire des bureaux du général gouverneur, un jeune homme qui a su se concilier les sympathies générales, M. Bilewicz et la femme d'un colonel russe. Lorsque les parents et les familles des personnes atteintes sont venus demander la remise des corps, M. Nazimoff leur aurait fait répondre que les cadavres avaient été jetés dans le fleuve ou enterrés.

Partout le clergé, la noblesse, les paysans et les juifs sont d'une unanimité admirable dans leurs sentiments patriotiques.

ESPAGNE.

Madrid, 2 septembre.

La Correspondencia annonce que les Cortés seront ouvertes le 23 octobre. Dans le discours de la couronne, on annoncera la réforme constitutionnelle dans le sens de la politique de l'union libérale.

TURQUIE.

4 septembre.

Les dernières dépêches de Raguse nous annoncent que le serdar Omer Pacha prenait toutes ses dispositions

pour pouvoir commencer les hostilités avant la fin de l'été.

Les habitants de la Bosnie et de l'Herzégovine ayant accepté les concessions, faites par le Sultan, resteront en dehors de la lutte, qui sera circonscrite au Tschernogore ou région occupée par les Monténégrins. Aux dernières dates, Omer Pacha faisait prendre position à ses troupes, de manière à occuper tous les passages qui donnent accès dans ce pays. Il ne commencera pas les opérations avant d'avoir reçu les derniers renforts qu'il a demandés à Constantinople.

(Havas.)

MEXIQUE.

Les dernières nouvelles du Mexique nous apprennent que M. Dubois de Saligny, ministre de France à Mexico, a interrompu ses relations diplomatiques avec le président Juarès. Le ministre d'Angleterre a suivi la même ligne de conduite. Des bâtiments de guerre sont arrivés sur rade à Vera-Cruz.

(Havas.)

Pour extrait : LAYTOU.

Paris.

M. le ministre d'Etat est parti hier au soir pour se rendre à Biarritz.

L'Empereur, l'Impératrice et le Prince impérial se rendront à Paris le 14 septembre. Après une excursion de l'Empereur au camp de Châlons, la cour ira passer la fin de la saison au château de Compiègne.

Les dernières nouvelles d'Amérique apprennent que le Prince Napoléon était arrivé à Claveland le 17 août et que S. A. I. devait partir le 19 pour le lac Supérieur.

Une dépêche de Constantinople, du 1^{er} septembre, nous assure que M. le général de Montebello, chargé par l'Empereur des Français de complimenter S. M. I. le sultan, à l'occasion de son avènement au trône, devait quitter vers le 8, la capitale de l'empire ottoman, après avoir accompli sa mission.

Il est de nouveau question d'une note collective par laquelle l'Autriche et l'Espagne annonceraient l'intention, au cas de rappel de l'armée française à Rome, de mettre plusieurs régiments à la disposition du Souverain-Pontife.

M. de Montalembert vient de publier dans le Correspondant un article intitulé : Une nation en deuil. On devine qu'il s'agit de la Pologne à laquelle M. de Montalembert a voué une sympathie bien naturelle. Dans cet article, où M. de Montalembert a exercé sa verve un peu contre tout le monde, il prédit l'unité allemande. « C'est la Prusse, s'écrie-t-il, qui sera le Piémont de l'Allemagne. L'Europe en a déjà l'instinct, et cet

instinct deviendrait bientôt une certitude. »

C'est par erreur qu'un journal attribue à M. de la Guéronnière la nouvelle brochure intitulée : l'Empereur, Rome et l'Italie.

On assure, en effet, qu'elle émane d'une notabilité italienne qui a joué dans ces derniers temps, un rôle diplomatique de quelque importance.

Pour extrait : A. LAYTOU.

BULLETIN COMMERCIAL.

COMMUNE DE CAHORS

Marché aux grains. — Samedi, 7 septembre.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment..	168	93	28 ¹ / ₁₀	78 k. 240
Maïs.....	42	17	14 ¹ / ₇₃	»

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

5 septembre 1861.

Au comptant :				
3 pour 100	69	20	»	»
4 1/2 pour cent	99	»	»	»
Banque de France.....	2920	»	»	»

6 septembre.

Au comptant :		Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	69	»	»	» 20
4 1/2 pour 100.....	98	60	»	» 40
Banque de France.....	2920	»	»	»

7 septembre.

Au comptant :				
3 pour 100	69	»	»	»
4 1/2 pour 100.....	96	65	ex-coupon.	
Banque de France.....	2900	»	»	» 20

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 3 au 7 septembre 1861.

Naissances.

- 5 septembre. Larrive (Anna-Phil.-Rosalie-Maria.)
- 6 — Berber (Pierre.)

Mariages.

- 5 septembre. Souleillou (Guillaume) et Pécou (Marie)

Décès.

- 6 septembre. Calendrier (Victor-Antoine), 2 mois.
- Luc, (Jean-Félix), 16 mois.
- Deilha (Marie), 65 ans.
- Carrié (Antoine), 20 mois.
- Constans (Marie), 67 ans.
- Coutrix (Marguerite), 41 mois.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

Messageries Desclaux, père,

TRAJET DE CAHORS A PARIS EN 22 HEURES

M. DESCLAUX a l'honneur d'informer MM. les Voyageurs que le départ de la voiture de Cahors à Valence-d'Agen est actuellement fixé à six heures du matin, de manière à ce qu'elle puisse correspondre directement à Valence, tant à l'aller qu'au retour, avec les trains express se dirigeant sur Toulouse, Cette, Bordeaux, Tours, Orléans et Paris.

Pour faciliter les relations directes avec le réseau d'Orléans, la gare de Valence délivrera des billets directs, pour Tours, Orléans et Paris.

Le bureau central des chemins de fer du Midi à Bordeaux, délivre également des bulletins de place pour Cahors.

Bureaux : Rue du Faubourg-Montmartre, N° 10, à Paris.

16 FRANCS. PAR TRIMESTRE

LE TEMPS

16 FRANCS. PAR TRIMESTRE

Rédacteur en chef : A. NEFFTZER, ancien rédacteur en chef de LA PRESSE.

LE TEMPS publie tous les Dimanches une REVUE FINANCIÈRE, par M. EUGÈNE FORCADE.

AVIS
Le sieur SEVAL prévient ses clients qu'il vient d'établir un magasin de voitures toutes confectionnées, en tous genres, à deux et à quatre roues. — Il a en outre un magasin des Tilburys, Phaëtons, Dog-Karts, Voitures de famille d'occasion à de très bons prix. — Ses travaux sont garantis pour un an. Grand assortiment de Selles, Harnais, Fouets et Cravaches, Lanternes riches et ordinaires, Caparçons Articles de voyage, Chapelières de dame, Nécessaires, etc...
Ses Magasins sont situés à Cahors, hôtel des Ambassadeurs.
Un Phaëton d'occasion à vendre, pour cause de départ.

BRASSERIE CENTRALE
MAGDELAIN, à Cahors.

BIÈRE BLANCHE

De toutes les Boissons en usage, la Bière est sans contredit une des plus hygiéniques. La médecine la prescrit souvent comme étant très salubre. Mais la préparation de la Bière demande autant de soin que d'intelligence. Celle de M. Magdelain se recommande au Public par ses qualités réellement supérieures. — Sa Bière blanche surtout, qu'on ne connaissait pas encore à Cahors, est aussi rafraichissante que tonique. Pendant l'été elle est préférable à la Bière brune. Les véritables connaisseurs la recherchent. — Nous ne saurions trop engager les consommateurs à l'adopter et à en propager l'usage dans notre département. C'est une boisson tonique et délicieuse à la fois.

CHANGEMENT DE DOMICILE
AU PAUVRE DIABLE

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS

F. LABIE a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de transférer son magasin de nouveautés sur les Fossés, maison Vernet, ex-pharmacie. Voulant, autant que possible, vendre les marchandises, qui se trouvent dans son magasin, F. LABIE vient de leur faire subir un rabais considérable de 25 à 30 pour cent, au moins.

A LOUER

Un joli JARDIN avec maison d'agrément, cuisine, terrasse, citerne, pompe, Cave ; très-bien planté, murs tapissés de vignes ; poiriers en espaliers, situé enclous St^e Claire, à Cahors. S'adresser à M. Bourdon, professeur au Lycée.

A LA VILLE DE CAHORS

HABILLEMENS
CONFECTIONNÉS
SABRIÉ, TAILLEUR

Le propriétaire-gerant : A. LAYTOU.